



DELEGATION DE FONCTION
DONNEE A MADAME VIRGINIE TOLLARD
– 4EME ADJOINT AU MAIRE –

POUR PRESIDER LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 23 JUIN 2023

CABINET/DAJ

ARRETE 64-2023

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 qui autorise le Maire à déléguer certaines de ses fonctions à des membres du conseil municipal, et L. 1411-5 et L. 1414-2 qui prévoient que le Maire, ou son représentant assure la présidence de la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°8 du 9 février 2021 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et du jury de concours qui précise que le Maire est le Président de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de confier la présidence de la commission d'appel d'offres du 23 juin 2023 ayant à l'ordre du jour les points suivants :

- Attribution du marché d'impression du journal municipal et autres produits brochés ou dépliants ;
- Attribution du marché de fourniture, installation et mise en service de matériel de cuisine et de restauration ;
- Attribution du marché de fourniture de carburant avec cartes accréditives ;
- Attribution du marché de travaux divers sur les espaces verts de la Commune : élagage, abattage, essouchage et plantations d'arbres et arbustes ;
- Approbation de l'avenant 1 au marché de location et pose d'une base de vie pour le service espaces verts ;

à Madame Virginie TOLLARD – 4^{ème} Adjoint au Maire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Virginie TOLLARD, 4^{ème} Adjoint au Maire, reçoit sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation temporaire pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres du 23 juin 2023 ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Attribution du marché d'impression du journal municipal et autres produits brochés ou dépliants ;
- Attribution du marché de fourniture, installation et mise en service de matériel de cuisine et de restauration ;
- Attribution du marché de fourniture de carburant avec cartes accréditives ;
- Attribution du marché de travaux divers sur les espaces verts de la Commune : élagage, abattage, essouchage et plantations d'arbres et arbustes ;
- Approbation de l'avenant 1 au marché de location et pose d'une base de vie pour le service espaces verts ;

ARTICLE 2 :

Madame Virginie TOLLARD, 4^{ème} Adjoint au Maire, est déléguée à l'effet de signer le procès-verbal de la commission d'appel d'offres visée à l'article 1.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié sous format électronique, télétransmis au contrôle de légalité et notifié à l'intéressée.

Fait à Joinville-le-Pont, le 8 juin 2023

Olivier DOSNE
Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Télétransmis le : **15 JUIN 2023**

Publié sous format électronique le : **15 JUIN 2023**

Fait à Joinville-le-Pont le